

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance du 5 juin 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 juin 2023 à 19 h présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère Marie-Michèle Turgeon et les conseillers Marc Bégin, Pierre Blouin, Yves Bond, Lee Brazel et Denys Gosselin.

La directrice générale, Sarah Lévesque, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19 h**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-01

Il est proposé par **Pierre Blouin** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2023

Il est proposé par **Yves Bond** d'apporter une modification au point 5 afin de changer le mot unanimité par le mot majorité.

2023-06-02

ET RÉSOLU que le procès-verbal du 1 mai 2023, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question des citoyens.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Demande d'appui dossier CPTAQ

2023-06-03

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne dispose pas de l'espace suffisant pour procéder à la mise aux normes de ses installations septiques;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'enjeu au niveau de l'article 62 et qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur un échange de parcelles de terrain en fonction des besoins du demandeur et que la superficie de cette parcelle est de 0.0437ha;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité appuie la demande de Tina Lapointe et de Sébastien Lapierre auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 Lettre de remerciement journal HSF

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.3 Invitation 5 à 7 CONTINUUM HSF

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.4 Demande d'appui dossier CPTAQ

2023-06-04

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la rénovation cadastrale, le demandeur a subi une diminution de son terrain d'origine;

CONSIDÉRANT QUE certaines portions de bâtiment du demandeur se retrouvent sur le terrain du vendeur;

CONSIDÉRANT QUE le voisin et le demandeur se sont entendus entre eux pour que le demandeur puisse acquérir 1108,1 mètres carrés afin que le lot du demandeur soit conforme aux 5000 mètres carrés prévus dans l'acte notarié;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité appuie la demande de Gabriela Fiema et Clément Vieira auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.5 Avis de convocation AGA du CJE

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.6 Tournoi de golf Fondation Marc Rousseau 8 juillet 2023

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Les sujets abordés lors de la séance de la table des maires à la MRC sont :

- États financiers 2022 : surplus de 30 000 \$
- Rencontre milieux humides et hydriques
- États financiers Valoris non disponible
- Demande d'accès au niveau des recommandations du comptable lors de l'audit
- Récup Estrie
- Aéroport
- Mont-Mégantic

André Perron, maire, a assisté :

02 mai, Visages régionaux

04 mai, Bureau PM

09 mai, Entrevue embauche adjointe au greffe, MRC atelier

11 mai, Bureau PM, comité vitalisation Cookshire-Eaton

16 mai, Bureau PM, MRC atelier

17 mai, MRC rencontre du mois

18 mai, Bureau PM, Tourisme HSF en fin de PM

20 mai, Distribution d'arbres

23 mai, Bureau PM

25 mai, Bureau PM, East Angus rencontre sur milieux humides et hydriques
1 juin, Bureau PM

Le conseiller, Marc Bégin, a assisté :
20 mai, Distribution d'arbres
29 mai, Atelier de travail

Le conseiller, Yves Bond, a assisté :
04 mai, Réunion de la coop
20 mai, Distribution d'arbres

Le conseiller, Denys Gosselin, a assisté :
20 mai, Distribution d'arbres
29 mai, Atelier de travail

Le conseiller, Lee Brazel, a assisté :
09 mai, Entrevue embauche adjointe au greffe
20 mai, Distribution d'arbres

La conseillère, Marie-Michèle Turgeon, a assisté :
02 mai, Visages régionaux
09 mai, Entrevue embauche adjointe au greffe
20 mai, Distribution d'arbres
22 mai, Visages régionaux
24 mai, Rencontre MADOC
29 mai, Atelier de travail

Le conseiller, Pierre Blouin, a assisté :
02 mai, Visages régionaux
11 mai, Loisirs MRC
19 mai, Déménagement friperie PM
29 mai, Atelier de travail

6.2 Correspondance MAMH

Les membres du conseil sont informés de la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le mois de mai. La directrice générale mentionne la prolongation du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) jusqu'au 31 décembre 2024, ce qui permettra de terminer les travaux d'envergure.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François dans le dernier mois.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

7.1 Administration

La directrice générale informe le conseil municipal du suivi de la dernière rencontre du 11 mai 2023 avec le comité de vitalisation : présentation du nouveau directeur des ressources humaines de la MRC HSF et les enjeux des ressources partagées. Elle informe le conseil du premier versement de la subvention reçue pour Visages Régionaux. La directrice mentionne aussi l'installation de pots de fleurs sur les différents sites de la municipalité avec le restant de la subvention pour l'embellissement et l'aménagement paysager. Elle avise le conseil du montant reçu pour le partage de la TVQ. Le conseiller **Yves Bond** a demandé des clarifications au sujet des activités de fonctionnement.

7.1.1 Demande d'étude d'impact changement de MRC

2023-06-05

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement peut, par décret, conformément à l'article 210.61 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (Chapitre 0-9) à la demande d'une municipalité locale, détacher le territoire de celle-ci du territoire municipal régional dont il fait partie et le rattacher à celui d'une autre municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a le droit, le devoir ainsi que le désir de se développer comme municipalité qui occupe une partie du territoire de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire s'associer avec des municipalités qui ont les mêmes enjeux afin de partager son expérience, s'enrichir de celles des municipalités voisines et de contribuer en tant que membre d'une équipe qui travaille à trouver des solutions à des enjeux communs;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux et les défis de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ressemblent davantage à ceux des municipalités de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton est contigu avec le territoire de la MRC de Coaticook et que la proximité des territoires des municipalités avoisinantes a créé un sentiment d'appartenance ainsi que des affinités entre elles;

CONSIDÉRANT QUE certains services nous sont fournis par la MRC de Coaticook comme le service d'un préventionniste en incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook offre des services additionnels aux municipalités locales, soit une ressource habitation pour soutenir des projets afin d'augmenter l'offre de logements, une ressource à temps plein pour la jeunesse, les familles, et les aînés, une ressource accueil et immigration, une ressource tourisme, un coordonnateur pour la sécurité incendie et une ressource sport et loisirs qui soutient les comités locaux, les événements et les services d'animation estivale;

CONSIDÉRANT QU'en éducation, certaines personnes qui résident sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton fréquentent l'école secondaire La Frontalière et le Collège Rivier de Coaticook;

CONSIDÉRANT QU'en sécurité incendie, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a un service commun avec la Municipalité de Saint-Malo, appartenant à la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QU'au niveau économique, la Caisse Populaire de Saint-Isidore-de-Clifton a naturellement procédé à une fusion avec d'autres municipalités de la MRC de Coaticook pour devenir la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques telles que les achats de machineries agricoles, achat de denrées alimentaires et l'usage de divers services se font en majorité à Coaticook;

CONSIDÉRANT QU'au niveau agricole, les résidents de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton font partie des associations et fédérations de la région de Coaticook;

CONSIDÉRANT QU'actuellement les pôles d'attraction et de Développement de la MRC du Haut-Saint-François vont vers le Mont Mégantic en passant par la route 112 (East-Angus-Weedon) par la route 108 (Cookshire-Eaton) et par la route 214 (Scotstown);

CONSIDÉRANT QUE le préfet élu au suffrage universel dans la MRC du Haut-Saint-François comporte des coûts plus élevés que le préfet élu au sein de ses pairs dans la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, selon le profil financier au MAMH de novembre 2021, est de 670 personnes et ne représente que seulement 2.87 % de la population de la MRC du Haut-Saint-François, soit 670 personnes sur 23 340;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton est de 178.6 km² et ne représente que seulement 7.86 % de la superficie de la MRC du Haut-Saint-François, soit 178.6 km² sur un total de 2 272.13 km²;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton de la MRC du Haut-Saint-François nécessitera des ajustements concernant les ententes pour le LET, les fosses septiques, la fibre optique et la téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ne considère pas ce changement potentiel comme un divorce, mais plutôt comme une émancipation qui serait bénéfique pour les deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE des conseils précédents, ce depuis 2008, avaient la volonté d'effectuer un transfert de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton de la MRC du Haut-Saint-François vers la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, des démarches ont été entreprises pour le changement vers la MRC de Coaticook, une résolution de demande de changement de MRC a été envoyée aux MRC concernées et au gouvernement en place;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2008, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a tenu un référendum sur la question: « **Êtes-vous d'accord que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton se détache de la MRC du Haut-Saint-François et se rattache à la MRC Coaticook?** ». Sur cette question référendaire, 47% des personnes habiles à voter se sont prévalués de leur droit de vote et les gens ont voté OUI à 75% (232 pour et 77 contre);

CONSIDÉRANT QUE nos liens d'attachement pour les différents comités de notre municipalité tendent que vers la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT Que la MRC du Haut-Saint-François est défavorable à l'étude d'impact et que la MRC de Coaticook est favorable à l'étude;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton désire aller de l'avant avec la demande d'étude d'impact de changement de MRC malgré le refus d'une des deux MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06-06

7.1.2 Soumission licence Antidote

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cinq licences Antidote aiderait les employés municipaux sur la qualité de leur français écrit;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE la directrice puisse procéder à l'achat des cinq licences Antidote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06-07

7.1.3 Résolution étude de regroupement collecte sélective-MRC

Projet de résolution pour dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte

ATTENDU QUE la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ);

ATTENDU QUE notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective;

ATTENDU QUE notre MRC n'a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables;

ATTENDU QUE la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l'opération d'un camion en commun sous forme d'une entente intermunicipale pour d'autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie;

ATTENDU QUE par conséquent, l'identification du meilleur responsable du regroupement et l'établissement du modèle optimal de gestion en termes d'efficacité, d'impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate;

ATTENDU QUE l'impact de la réforme qui ne s'adresse qu'à la collecte sélective, sur l'efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et noirs) et l'opportunité de joindre à l'analyse ce volet;

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion d'un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l'intention de participer à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon** et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

– Le conseil de la municipalité de **Saint-Isidore-de-Clifton** s'engage à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance et à assumer une partie des coûts et que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à participer audit projet et à assumer une partie des coûts **sous forme de temps ressources humaines;**

– La municipalité de **Saint-Isidore-de-Clifton** accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d'organisme responsable du projet et a le mandat des municipalités et de la régie;

– Le conseil de la municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

2023-06-08

7.1.4 Résolution embauche urbaniste coopération intermunicipale-MRC

FRR Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités d'Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste, dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE dans l'éventualité que l'analyse est concluante et que le service d'urbanisme est démarré, il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Yves Bond** et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de **Saint-Isidore-de-Clifton** s'engage à participer au projet de d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

7.1.5 Résolution gestion du programme des boues de fosse septique-MRC

2023-06-09

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, d'East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Yves Bond** et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de **Saint-Isidore-de-Clifton** s'engage à participer au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts, **sous forme de temps ressources humaines;**
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

7.1.6 Modification à l'entente-Vente du réseau fibré Maskatel-MRC

2023-06-10

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS DATE : 2023-06-05

ATTENDU QUE les municipalités locales d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, du canton de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Weedon et du canton de Westbury ont conclu une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François (Ci-après l'« **Entente** ») en 2009;

ATTENDU QUE par le biais de l'Entente, les Municipalités ont délégué à la MRC du Haut-Saint-François les pouvoirs de réaliser notamment la conception, la mise en place et l'exploitation des infrastructures à un réseau Internet haute vitesse (Ci-après « **IHV** »);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a déployé un réseau IHV, aux termes de sa résolution no 2010-05-4544, en confiant à Télécommunications Xittel inc. la fourniture de services professionnels d'ingénierie, de conception, de mise en place, d'installation d'équipement, d'entretien, de mise à jour et de développement d'un réseau de télécommunications offrant IHV sur le territoire de dix (10) municipalités incluant les services aux abonnés;

ATTENDU QUE l'Entente a fait l'objet d'un second amendement en 2018 aux termes duquel la MRC peut céder, en tout ou en partie, le réseau IHV à l'organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François »;

ATTENDU QUE Groupe Maskatel Québec S.E.C., aux droits de Télécommunications Xittel inc., qui dessert présentement les municipalités de Weedon, secteurs Saint-Gérard et Fontainebleau, de Bury et de Dudswell secteur Marblatown (ci-après : « **Secteurs** ») a signifié à la MRC son intention d'arrêter les services de connexion IHV dans ces Secteurs;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a l'intention de cesser l'exploitation d'une partie du réseau IHV;

ATTENDU QUE les coûts de démantèlement du réseau de fibres optiques pour ces Secteurs sont estimés à environ trois cent mille dollars (300 000\$);

ATTENDU QUE la MRC désire vendre son réseau de fibres optiques pour les Secteurs pour éviter de devoir le démanteler;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite avoir le pouvoir d'aliéner le réseau IHV, en tout ou en partie, à une tierce partie;

ATTENDU QUE pour aliéner le réseau IHV, la MRC du Haut-Saint-François doit être autorisée à le faire par le biais de l'Entente;

ATTENDU QUE les Municipalités souhaitent déléguer à la MRC le pouvoir d'aliénation en tout ou en partie du réseau IHV;

ATTENDU QUE toute modification à l'Entente doit être approuvée à l'unanimité par les Municipalités et qu'elle doit être constatée par un écrit qui demeure annexé à l'Entente;

À CES CAUSES, sur la proposition de **Pierre Blouin**, il est résolu de modifier l'Entente par amendement afin de permettre à la MRC du Haut-Saint-François d'aliéner en tout ou en partie le réseau IHV et d'obtenir le consentement écrit des Municipalités à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT

7.1.7 Embauche adjointe au greffe

2023-06-11

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a fait des entrevues pour le poste à combler;

CONSIDÉRANT QUE Mme Élisabeth Pinsonneault accepte les conditions de travail proposées;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU QUE les formations proposées par la directrice générale seront payées;

ET QUE son embauche sera effective à partir du 05 juin 2023 selon son horaire d'école pour lui permettre de terminer son D.E.P.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.8 Renouvellement des ententes de service de Newport

2023-06-12

CONSIDÉRANT QU'il y a reconduction des mêmes ententes mais avec les modifications apportées;

CONSIDÉRANT QUE le rang 11 est entretenu par Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE la route 214 est entretenue par Newport, de la sortie de St-Mathias à la limite de Chartierville;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien hivernal du chemin Morrisson est exécuté par Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sur les lumières est renouvelée aux trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a ajustement des tarifs des lumières;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QU'il y ait une indexation à chaque année pour les ententes sur l'entretien des chemins et la facturation des lumières;

ET QUE lesdites ententes soient signées par le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.9 Offre pour le terrain de l'Église

2023-06-13

Marc Bégin se retire de la conversation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée par le terrain adjacent à l'église mais pas par le bâtiment;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE la municipalité réitère son intérêt à procéder à l'acquisition du terrain adjacent à l'église pour un montant d'un dollar (1 \$).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06-14

7.1.10 Entente de services aux personnes sinistrées

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge est renouvelée;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le montant de 225 \$ soit payée pour renouveler l'entente de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport service d'incendie

Le directeur du service des incendies, Daniel Fortier, donne son rapport. Il y a eu la pratique du mois avec 15 pompiers présents. Il y a eu quelques permis de feu et les tours de garde se sont bien passés.

7.3 Voirie

7.3.1 Rapport de voirie

Le maire, André Perron, fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

2023-06-15

7.3.2 Proposition des travaux pour le monorail-garage municipal

CONSIDÉRANT QUE les plans reçus par la firme d'ingénieurs Saint-Georges Structure sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvre les coûts;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE les plans soient acceptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4 Environnement

7.4.1 Inspection des installations septiques

La directrice générale présente le document, préparé par Maude Rousseau, pour le suivi des installations septiques. Ce document devient un outil de travail afin de répertorier les installations septiques selon leur gradation au gré d'une échelle de 'A, B, C et Z'.

7.5 Loisirs

Le conseiller, Pierre Blouin, présente son rapport de la rencontre du comité des loisirs de la MRC, qui a eu lieu à Ascot Corner, le 11 mai 2023.

7.5.1 Dépôt de projet subvention PRIMA

2023-06-16

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pouvant être accordée à un bénéficiaire représente 100 % de la valeur des travaux admissibles approuvés jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tous dépassement de coûts.

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

ET QUE le conseil municipal autorise Mme Sarah Lévesque, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dépôt de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2 Projet Centre communautaire-Pré-sélection PRACIM

La directrice générale informe le conseil des prochaines étapes qui pourraient permettre d'atteindre un maximum de 95% de subvention. Elle mentionne également l'accompagnement par la Fédération québécoise des municipalités.

7.5.3 Changement de représentant Camping Québec

2023-06-17

CONSIDÉRANT QUE la personne précédemment mandatée pour faire les dépôts du camping a quitté sa fonction;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maude Rousseau remplit dorénavant cette fonction;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de faire le changement de représentant chez Camping Québec au nom de Maude Rousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.4 Suivi concernant la ressource partagée en loisir

La directrice générale présente la formule de la ressource partagée, soit : deux jours à Saint-Isidore, deux jours à La Patrie et une journée à Chartierville. La publication de l'offre se fera à la fin de la semaine du 05 juin 2023 et l'affichage se terminera le 19 juin 2023. Il y aura une présélection des candidats lors d'une rencontre entre les directrices générales le 20 juin 2023. Les entrevues auront lieu le 27 juin 2023 et la date d'entrée en fonction est le 10 juillet 2023.

7.5.5 Lettre d'intérêt projet Frigo-partage

2023-06-18

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'opportunité de mettre en place un projet de Frigo-partage au moment qui lui sera opportun;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Frigo-partage est financé en totalité par un financement reçu par le Centre d'Action Bénévole du Haut-Saint-François;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de fournir une lettre au Centre d'Action Bénévole du Haut-Saint-François mentionnant l'intérêt de la municipalité pour le projet de Frigo-partage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT

7.5.6 Camping

2023-06-19

Réouverture après huis clos à 20h59.

Le huis clos est demandé pour le point 7.5.6 au début de la séance.
Pierre Blouin se retire de la conversation.

CONSIDÉRANT QU'il y aura une nouvelle façon de fonctionner pour uniformiser la reconnaissance des bénévoles du camping;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le montant attribué aux deux principaux bénévoles sera de 800 \$ chacun pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÈGLEMENT

Aucun nouveau règlement ou modification de règlement.

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2023-06-20

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 321 756,94 \$ en référence aux chèques nos 202300309 à 202300394 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 33 780,00 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 40 276,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06-21

10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE MAI 2023

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas de question des citoyens.

2023-06-22

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Yves Bond**

De clore la présente séance à **21 h 04**, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Perron, maire

Sarah Lévesque, directrice générale